



MAIRIE  
DE  
**QUIERS**  
77720

Département de Seine et Marne

Commune de QUIERS

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le

ID : 077-217703818-20230407-DEL\_2023\_16-DE

**Délibération du Conseil Municipal de la commune de QUIERS  
du vendredi 7 avril 2023**

**DEL-2023-16**

Le vendredi sept avril deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le trois avril deux mille vingt-trois, convocation diffusé le même jour s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Davy BRUN, Maire de QUIERS.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Davy BRUN M. Gérard FABRE, M. Jean-Jacques LANDRY, Mme Nathalie PAULON, Mme Mégane CORDELLE, M. José CUETO, Mme Marie BRIARD, M. Laurent GADET, Mme Rozenn LUX, Mme Véronique THOLLET, Mme Agnès SURATEAU.

**ETAIT ABSENT EXCUSE** : M. Jean-François THOLLET qui donne pouvoir à Mme Véronique THOLLET.

**ETAIENT ABSENTS NON EXCUSES** : Mme Sam DECAUDIN, M. Sacha RACCAH.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Nathalie PAULON

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 11

Nombres de suffrages exprimés : 12

**Objet : Vote des subventions versées aux organismes de droits privés pour l'année 2023.**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et avoir pris connaissance du compte rendu de la commission des Finances,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés, décide de voter l'octroi des subventions versées aux organismes de droits privés, pour l'année 2023, le montant total s'élève à 21 999,70€.**

NOM DE L'ASSOCIATION	Montant Accordé
ECOLE DE MUSIQUE DE L'HARMONIE DE NANGIS	75,00 €
QUIERS ANIMATIONS	17 000,00 €
GYM QUIERS	800,00 €
CLUB DES BLEUETS	2 700,00 €
COMITE DE DEFENSE DES CHATS LIBRES	200,00 €
TENNIS CLUB DE NANGIS	75,00 €
TENNIS DE TABLE DE NANGIS	25,00 €
POINT AUTONOMIE TERRITORIAL DE MELUN	299,70 €
EGLISE SAINT MARTIN DE QUIERS	750,00 €
TENNIS CLUB DE MORMANT	75,00 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Fait à Quiers, le 7 avril 2023

Par délégation du Maire l'Adjoint, Gérard FABRE

